



REGLEMENT PARTICULIER

64^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN

DES CIMES

4-5-6 septembre 2020



PROGRAMME - HORAIRES

10 Août 2020		Parution du Règlement et Ouverture des engagements
26 Août 2020	00h00	Clôture des engagements tous Concurrents
30 Août 2020	16h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire : Café de l'EUROPE– place des allées – MAULEON
4 Sept 2020	09h20 à 13h30	Vérifications administratives : Place des Allées à Mauléon
4 Sept 2020	09h40 à 13h50	Vérifications techniques : Place des Allées à Mauléon
4 Sept 2020	12h00	1ère réunion du Collège : PC Course Mairie de Mauléon
4 Sept 2020	13h55	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau PC Course et parc fermé Mauléon
4 Sept 2020	14h00	Briefing concurrents : Cinéma de Mauléon
4 Sept 2020	15h00	Départ du rallye, sortie parc fermé
4 Sept 2020	16h34	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé
4 Sept 2020	20h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape : Panneau PC Course et parc fermé Mauléon
5 Sept 2020	08h00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Mauléon
5 Sept 2020	16h24	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé d'Iraty, descente en convoi
5 Sept 2020	19h30	Affichage des résultats de la 2ème étape et de l'ordre de départ de la 3ème : parc fermé de Licq Atherey et PC Course Tardets
6 Sept 2020	07h45	Départ 3 ^{ème} étape, sortie parc fermé Licq Atherey
6 Sept 2020	14h39	Arrivée 3 ^{ème} étape, entrée parc fermé fronton de Tardets
6 Sept 2020		Affichage des résultats 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
6 Sept 2020	18h00	Remise des prix place de Tardets

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS en qualité d'organisateur administratif et l'ECURIE des CIMES en qualité d'organisateur technique organise les 4 - 5 et 6 Septembre 2020, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

PERMIS D'ORGANISATION FFSA
N° : 287
DATE : 04 juin 2020

64^{ème} RALLYE TT DES CIMES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

en date

Comité d'organisation Présidents : ASAC : Joël DOVALE / Ecurie : Philippe PEREZ

Organisateur Administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS – 1 Bd Aragon – 64000 PAU / Tel : 05 59 27 31 89
<http://www.asac-bascobearnais.asso.fr>

Organisateur Technique : Ecurie des Cimes – BP 1 – 64570 LICQ ATHEREY / Tel : 06 80 08 07 01
<http://www.ecuriedescimes.com>

Permanence du rallye :

Jusqu'au 3 septembre Au siège de l'ASA à Pau / Tel : 05 59 27 31 89
4 septembre PC Course Mauléon / Tel : 05 59 28 18 67
5 septembre PC Course Iraty Chalets / Tel : 05 59 28 51 29
6 septembre PC Course Tardets / Tel : 05 59 28 55 90

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	PINSON	Jean-Yves	17694	1101
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	TARRAUBE	Michel	10618	1003
"	DUBORD	Alain	10156	1003
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	1003
Directeur de course adjoint Directeur de course Rallye 2	ROUGIER	Hugues	13220	1013
Directeur de course adjoint / délégué ES	SOULAS	Colette	10609	1003
"	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	BEGARIE	Jean	2400	1003
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302	1003
"	DUBOY	Philippe	123400	1010
"	MELIANDE	Maurice	157142	1003
"	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	LAGIERE	GILLES		1003
"	PERRIN	Eric	29996	1003

Tricolore	SEMPERE	Philippe	170668	1003
OTT	HERBERT	Jacky	12549	1101
Damier	MONNIER	Sylvain	9636	1307
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1501
Commissaires techniques	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	DABADIE	Gérard	10602	1003
''	DUROU	Hervé	49716	0112
''	BATARD	Patrick	146650	1013
''	LOUIS	Alexandre	237076	1006
Commissaire technique Rallye 2	MARIE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN	Sylvie	154219	1003
''	CRABERO	Karine	139977	1003
''	ROUX	Gilles	1482	0108
''	MARCHAND	Lauren	168394	1003
Responsable Parcs	DABADIE VALIBOUZE	Christine Patrick	7679 170664	1003 1003
Médecin PC	DENY	Noel	119333	1003
Chronométrateur responsable	BOUGEOIS DUCROCQ	Monique Frédéric	132559 19399	1004 1004
Jude de fait, contrôle PUBS	DOUCET SEMPERE	Jean-Paul Hélène	10615 167759	1003 1003
Chargé relation presse	AROSTEGUY	Christophe		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 64^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain 2020
- Le challenge Rallye 2 roues motrices Rallye TT 2020
- Le Trophée Rallye 4x4 Rallye TT 2020
- Le Challenge SSV Rallye TT 2020
- Le trophée des Copilotes Rallye TT 2020
- Le trophée des Copilotes 2 roues motrices Rallye TT 2020
- Le trophée des Copilotes Rallye 4x4 Rallye TT 2020
- Le trophée des Copilotes SSV Rallye TT 2020
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérification administratives : le 04 / 09 / 2020 de 09h20 à 13h30 Place des Allées à Mauléon

Vérification techniques : le 04 / 09 / 2020 de 09h 40 à 13h50 Place des Allées à Mauléon

Les vérifications finales seront effectuées : Garage LARRAGNEGUY – Route Alos – 64470 TARDETS

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 64^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 26/08/2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS – 1 Bd Aragon – 64000 PAU

Tel : 05 59 27 31 89 Mail : a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 120 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 euros**
- Les équipages (Pilote et Copilote) licenciés à l'ASAC BASCO-BEARNAIS recevront un chèque de 50 € (10%) délivré par l'ASAC BASCO-BEARNAIS lors des vérifications administratives.

Remboursement des droits d'engagement : les droits d'engagement sont entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, aux candidats qui ne retirent pas leur road-book, au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu. L'organisateur technique remboursera la moitié des droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur roadbook, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'ECURIE DES CIMES.**

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Il ne sera délivré qu'une plaque de véhicule d'assistance numérotée par voiture engagée. Seuls les véhicules d'assistance dont la plaque sera collée sur le pare brise seront autorisés à rentrer dans les parcs

d'assistance. La voiture engagée ne peut-être dépannée que dans l'un des parcs d'assistance où seront autorisés les véhicules d'assistance.

Les assistances sur IRATY ne pourront plus rentrer dans le parc d'assistance après 10H30 pour raison de sécurité, toute sortie de parc d'assistance sera définitive.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 64^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN DES CIMES représente un parcours total 351,54 kms, dont 251,58 kms de liaison.

Ce rallye est divisé en 3 étapes et 7 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 92,860 de spéciales.

Les épreuves spéciales sont : ESPES-MAULEON / HEGIXURIA / MEHATZE / OCCABE / INCHOURISTE / SATXAGA / TROIS-VILLES-MADELEINE

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Rappel : le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6P

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Lundi 31 AOÛT 2020 de 8h00 à 18h00 pour toutes les ES sauf Espes Mauléon qui sera autorisée à partir du Jeudi 3 Septembre 2020 de 14h00 à 18h00.

Chaque équipage recevra (**si règlement joint à la demande d'engagement**) avec la remise des road-books, deux autocollants « reconnaissances » à apposer sur les motos ou les quads et deux bracelets numérotés qu'il devra porter au poignet pendant toute la durée des reconnaissances. SEULS, ces véhicules pourront emprunter les pistes AUTORISEES dans le cadre des reconnaissances.

Tout manquement constaté par des juges de fait, pourra entraîner l'imputation d'une pénalité en temps à l'équipage pris en faute.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué au Café de l'EUROPE – place des allées – MAULEON

à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les deux bracelets pour pilotes/copilotes et deux autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. *

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 6 Septembre 2020 à 18h00 sur la Place de TARDETS.

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 12 400 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 80 équipages partants soit 10 030 €

Primes d'arrivée pour 100 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)										
Si au moins 5 partants	570 €	415 €	300 €						5 140 €	
Si au moins 10 partants				210 €	190 €				1 600 €	
Si au moins 15 partants						170 €	125 €	85 €	1 520 €	
total groupe	570 €	415 €	300 €	210 €	190 €	170 €	125 €	85 €		
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus)										
Nbre de classes	23									
Si au moins 3 partants	90 €								2 070 €	
Si au moins 5 partants		50 €							1 150 €	
Si au moins 7 partants			40 €						920 €	
									Total	12 400 €

Primes d'arrivée pour 80 partants		1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Groupes (T1A/T3 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV)										
Si au moins 5 partants		455 €	330 €	240 €						4 100 €
Si au moins 10 partants					170 €	150 €				1 280 €
Si au moins 15 partants							135 €	100 €	65 €	1 200 €
total groupe		455 €	330 €	240 €	170 €	150 €	135 €	100 €	65 €	
Classe (T3/1A, T3/1B et classe S inclus)		Nbre de classes								
		23								
Si au moins 3 partants		75 €								1 725 €
Si au moins 5 partants			40 €							920 €
Si au moins 7 partants				35 €						805 €
									Total	10 030 €

Les primes de groupe, classe ne sont pas cumulables. La prime la plus élevée sera distribuée. Les primes de groupe, classe seront distribuées s'il y a au moins 3 partants dans le groupe, la classe.

Primes Legend Group :

La catégorie particulière Legend Group, hors titre reconnu par la FFSA, rassemble les véhicules des groupes T1A et T1B répondant aux critères suivants :

- châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2001
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libres

Le concurrent devra spécifier sur le bulletin d'engagement sa candidature dans cette catégorie qui sera validée lors des contrôles techniques.

Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	150 €	100 €	50 €		
T1B	150 €	100 €	50 €	Total primes LEGEND GROUP	600 €

Les primes Legend Groupe ne sont pas cumulables avec les autres primes. Les primes Legend Group seront distribuées s'il y a au moins 3 partants dans le Legend Group.

Primes spéciales :

Un montant de 1000 € sera distribué en *Primes Performance* et *Primes Participation* quelque soit le nombre de partants. Ces primes se répartissent de la façon suivante :

- **Primes Performance** : chaque vainqueur de groupe aura dans la spéciale qui lui est attribuée, une prime de 100 euros s'il réalise le scratch.

ES2 HEGIXURIA 1	1^{er} TROPHEE 4X4	100 EUROS
ES3 MEHATZE 1	1^{er} CHALLENGE SSV	100 EUROS
ES4 OCCABE	1^{er} CHALLENGE 2 ROUES	100 EUROS
ES5 HEGIXURIA 2	1^{er} CHAMPIONNAT T1A	100 EUROS
ES6 MEHATZE 2	1^{er} LEGEND CAR	100 EUROS

- **Primes Participation :**

ES7 INCHOURISTE	le 40ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES8 SATXAGA 1	le 35ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES9 TROIS-VILLES MADELEINE 1	le 30ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES10 SATXAGA 2	le 25ème temps de la spéciale	100 EUROS
ES11 TROIS-VILLES MADELEINE 2	l'avant dernier temps de la spéciale	100 EUROS

Ces primes sont conservées même en cas d'abandon par la suite.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

En cas d'ex æquo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps sur le prologue.

En cas de neutralisation ou d'annulation de spéciale, la prime ne sera pas distribuée.

Elles seront attribuées en fonction des classements officiels après pénalités.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution de la prime. La prime n'est pas redistribuée.

Toutes les primes seront expédiées par courrier dans la semaine suivant l'épreuve.

Trophée :

Un trophée sera remis à chaque catégorie (scratch, groupes et classes) et au minimum à chaque récipiendaire d'un prix en espèces.

Une coupe récompensera une équipe de commissaires.